

Compte rendu du Conseil municipal du 16 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize du mois de novembre, s'est réuni en séance ordinaire, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Absents excusés : Monsieur Thierry CRESCENCE (Pouvoir à M. Michel GENDRAUD), Monsieur Damien GROSSE, Mme Solange ZANIN, Mme Alexandra BUSSY-ROUSSEAU (pouvoir à M. Joël DAVID), Mme Pierrette ROUX (pouvoir à Mme Evelyne COUTEAU)

Absent :

(Ajout à l'ordre du jour d'une délibération pour instauration du principe de la redevance pour chantiers provisoires)

CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE ORANGE CIRCET

La Société ORANGE dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques doit procéder pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation « d'équipements Techniques » à la Mainceraine sur la Commune de Varennes-Changy. Plus précisément sur le Château d'eau. Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité la signature d'un contrat bail avec la Société CIRCET (Orange).

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DANS LE CADRE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique, il convient de désigner les membres de la future commission de contrôle. Pour les communes de plus de 1000 habitants comme Varennes-Changy pour lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement et sous réserve que ces listes aient toujours des représentants, la commission est composée de 5 membres :

Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil.

Cette commission se réunira au moins une fois par an et avant chaque scrutin pour les années d'élections. Le quorum devra être atteint (3/5)

Les 5 membres désignés sont Gisèle DUCHESNE, Michel GENDRAUD, Solange ZANIN, Lionel LESUEUR, Josette BRANGER. Les suppléants sont Monique DEMANGE et Pierrette ROUX dans l'ordre du tableau.

ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Commune de Varennes-Changy qui dépendait du CIHL jusqu'en décembre 2017 n'a plus de médecine préventive pour les agents communaux. La médecine préventive étant une obligation il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service de

la médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2019 moyennant une participation mensuelle de 0.33% de la masse salariale. (Pour mémoire le CIHL représentait 0.325% de la masse salariale jusqu'en décembre 2017). Après avoir délibéré le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame COCARD Brigitte, receveur Municipal nous adresse une demande d'indemnité de conseil en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982. Cette indemnité d'un montant de 469.60 € brute correspond à toute l'aide et l'assistance dont nous bénéficions auprès de Mme COCARD depuis janvier 2018. Cette somme a été prévue au budget primitif 2018. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le versement de cette indemnité à Mme COCARD Brigitte.

Après avoir délibéré le conseil vote avec 4 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.

INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTE POUR CHANTIERS PROVISOIRES

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par des chantiers de travaux sur ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Conseil Municipal doit donc instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

Et d'en fixer le mode de calcul conformément au décret n°201-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS DES DROITS DE PREEMPTIONS URBAINS

Vente d'une maison située au 11 rue de Nogent sur un terrain de 4105 m².

Vente d'une maison située au 28 rue de la Maincereine sur un terrain de 1524 m².

Vente d'une maison située au 285 Route de la Vallée sur un terrain de 2159 m².

Vente d'une maison située au 776 Route de Montargis sur un terrain de 1430 m².

Vente d'un terrain de 1 410 m² situé lieu-dit La Charbonnière.

AFFAIRES DIVERSES

Mme le Maire demande l'autorisation de faire une proposition pour l'acquisition d'un terrain. Le Conseil Municipal accepte de faire une proposition et décide à l'unanimité de prendre une délibération actant que la commune a un projet sur ce terrain.

Information de la DDT du Loiret sur les possibilités de faire évoluer les dispositions relatives à la taxe d'aménagement avant la date impérative du 30 novembre 2018. (Pour rappel le taux communal actuel est de 3%)

La Préfecture du Loiret nous informe de la décision favorable de la demande de reconnaissance naturelle – inondations et coulées de boues du 23 mai 2018.

A noter qu'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse est en cours avec 12 dossiers pour le moment.

Demande de sponsoring pour le projet d'octobre 2019 de participer au RAID AMAZONES 100% féminin afin de récolter des fonds pour Gustave Roussy 1^{er} centre de Lutte contre le Cancer en Europe. Le Conseil vote avec 3 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.

Le tarif du ticket de cantine pour les repas enfant est fixé à 3.45€, il est demandé au Conseil Municipal de fixer un tarif pour la restauration des enfants dont les familles fournissent le repas. Ce tarif est fixé à 1.80€

INFORMATIONS DIVERSES

La Préfecture du Loiret nous informe du versement du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2018. Elle s'élève à 41 444.46€ (39 000€ ont été budgétés).

La Préfecture du Loiret nous informe également du versement de 15 000€ correspondant au solde de la réserve parlementaire pour l'adduction d'eau potable pour le renforcement de la défense incendie, route de Montargis.

C'est la compagnie théâtrale TIC TAC qui assurera le spectacle offert par la Mairie au Noël des enfants des écoles. La date est fixée au lundi 10 décembre 2018.

Le gendarme Marc Gdovin nous donne le suivi d'activité entre le 22 septembre et le 1^{er} octobre sur la Commune.

Information de la création du syndicat mixte du Montargois-en-Gâtinais issu de la fusion du SCOT et du pays Gâtinais.

Dossier d'information de BOUYGUES TELECOM concernant l'implantation d'une installation radioélectrique pour le site T37818 près de l'A77.

Compte rendu de la Commission Fleurissement du 25 octobre 2018.

Monsieur Frédéric NERAUD Président du Syndicat mixte du Montargois-en-Gatinais nous présente les actions de sensibilisations aux économies d'énergie.

Le Sénat nous adresse le bilan de la consultation des élus locaux.

La section apicole GDS centre nous adresse un poster officiel, et un article à intégrer dans le prochain Echo des Loges pour inciter les apiculteurs à déclarer leurs ruches.

Le Département du Loiret nous adresse le panorama et le rapport départemental d'activité de la lecture publique 2018.

Dans le cadre du choix de la forme juridique pour la nouvelle structure juridique de l'office de Tourisme Communautaire à savoir Régie ou Association. Madame Emilie COLLIN de la 3CFG nous adresse une présentation de la restitution. Elle invite à se faire connaître les personnes motivées et intéressées pour entrer au sein de la structure associative.

Invitation pour une réunion d'information au Restaurant « La Campagne » le lundi 19 novembre à 19H00 pour la présentation d'un nouveau concept de consommation sur internet.

REMERCIEMENTS ET DIVERS

Remerciements du CFA EST-LOIRET pour la subvention

Diffusion d'une carte postale et de 3 cartes de remerciements d'obsèques.

EXPRESSION DES CONSEILLERS

Dates à retenir :

Le 21 Novembre 2018 à 20 Heures Commission écho des loges

Le 23 Novembre 2018 Spectacle 14/18 à 19 Heures

Le 1^{er} décembre 2018 à 16H30 Sainte Barbe

Le 8 décembre 2018 installation du sapin et des décorations.

Le 9 décembre 2018 Marché de Noël et téléthon des Pompiers

Le 11 décembre 2018 à 19 Heures Conseil communautaire 3CFG à la Salle Escale.

Le 14 décembre 2018 Conseil Municipal

Le 15 décembre 2018 concert Matou Musique à l'église

Le 23 décembre 2018 Père Noël dans le bourg avec vin chaud vendu par l'école en fêtes

Le 4 janvier 2019 vœux de la Municipalité à 19 Heures.

Le 11 janvier 2019 Conseil Municipal

L'école en fête organise une vente de jacinthes avant le 27 novembre 2018.

Un conseiller Municipal demande s'il est possible de numéroté une maison située au Bois des Haies.

Un conseiller nous fait part de modifications et de la pose de bordures de trottoirs d'un carrefour sur la route d'Ouzouer. Ces modifications entraineront des difficultés pour se croiser entre un camion et un véhicule. Ce carrefour n'est pas situé sur la Commune de Varennes-Changy.

Un adjoint informe d'une réunion qui aura lieu le 28 novembre 2018 sur l'Europe de la défense et l'opération Sentinelle. Cet adjoint participera également au comité syndical pour la Gestion de la Fourrière Animale des communes et communautés de communes du Loiret qui se tiendra le lundi 3 décembre 2018 à Fay aux Loges.

Une adjointe demande de l'aide aux membres du Conseil pour la distribution des colis de Noël aux personnes âgées.

Le premier adjoint donne des informations sur la mise en place du bâtiment modulaire d'extension de la garderie pour l'école et les ALSH.

Il précise également que les bordures mises en place pour protéger les arbres sur le parking Escale sont trop hautes et risquent d'endommager les véhicules qui se garent.

La bande de roulement récemment réalisée rue du Moulinet n'est pas satisfaisante, une demande de reprise du tapis a été faite auprès de l'entreprise et de la 3 CFG.

Cet adjoint demande l'avis du Conseil concernant la mise en place d'une clôture neuve autour des terrains de foot, ainsi que la réfection totale du terrain d'honneur suite aux saccages fait à 2 reprises par les sangliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 55

